

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 février 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Est absent; Monsieur Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté et Ovila Morin

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2017-02-31; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à

6.09; Demande de permis à la régie des alcools pour souper des bénévoles du carnaval.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-32; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE Du 9 JANVIER 2017

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-33; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 01-01-2017 au 27-01-2017 pour un montant de 18 973.89 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 31 474.92 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 65 719.74 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de janvier 16,857.08\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2017-02-33; COMMANDITE POUR ALBUM DES FINISSANTS

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de commanditer l'album des finissants 2017 de la cité étudiante de la Haute-Gatineau pour un format carte d'affaires au montant de 60.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-34; RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler notre carte de membre avec la chambre de commerce de Maniwaki pour l'année 2017 au montant de 183.39 \$.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-35; ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de renouveler notre adhésion avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2017 au montant de 229.82 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-36; DON SUICIDE DÉTOUR

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 50.00 \$ à l'organisme Suicide Détour.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-37; APPUI FINANCIER À L'ASO

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire un don de 100.00 \$ pour 2017 à l'Association de sauvetage de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-38; COMMANDITE DU FEUILLET PAROISSIAL

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de renouveler notre commandite pour le bulletin paroissial pour l'année 2017 au montant de 200.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2017-02-39; ADHÉSION À L'ADMQ

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler l'adhésion de la directrice générale à l'association des directeurs municipaux du Québec au montant de 511.64 \$ incluant les taxes pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-40; JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'inscription de la bibliothécaire Angèle Lacaille avec une bénévole Christine Ménard pour la journée des bibliothèques organisée par Biblio Outaouais qui aura lieu à Gatineau le vendredi 24 février prochain.

Le coût d'inscription est de 22.00 \$ par personne plus taxes.

Il est entendu que les dépenses reliées au déplacement et à l'inscription d'Angèle seront partagées avec la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-41; HÉMODIALYSE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE des patients doivent faire un trajet de 4 heures aller-retour afin de recevoir leur traitement d'une durée approximative de 4 heures malgré un état de santé précaire;

CONSIDÉRANT QUE le centre hospitalier manque de personnel formé pour offrir les traitements dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE présentement les personnes doivent se déplacer trois fois par semaine pour recevoir leur traitement à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond dans sa résolution # 2017-01-A3473 demande au Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais et au Centre d'hémodialyse du Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-Gatineau de Maniwaki afin de former le personnel nécessaire et d'offrir ces services en région et demande appui à toutes les municipalités ainsi qu'à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais madame Stéphanie Vallée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'appuyer la municipalité d'Aumond dans leur demande au Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais et au Centre d'hémodialyse du Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-Gatineau de Maniwaki afin de former le personnel nécessaire et d'offrir ces services en région.

Adoptée à l'unanimité

**2017-02-42; ACHAT REGROUPÉ D'UNE MASCOTTE;
PROGRAMME DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC et des municipalités de mettre en place des activités de sensibilisation dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une mascotte, pour la MRC, pourrait contribuer aux efforts de sensibilisation mis en place par les services de sécurité incendie de la MRC auprès des enfants du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une telle mascotte pourrait être utilisée par les municipalités de la MRC, en respect de certaines modalités, et que le logo municipal pourrait être apposé;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de « Créations animation Mascottes inc. » pour l'achat d'une mascotte « Yvon Larosé » au coût de 4,900 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de toutes les municipalités et de la MRC est requise pour permettre l'acquisition de cette mascotte;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sécurité incendie de la MRC de la rencontre tenue le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sollicite les municipalités afin de connaître leur intérêt à participer financièrement et conjointement avec la MRC à l'acquisition de la mascotte « Yvon Larosé » pour un coût total de 4,900 \$ avant taxes, laquelle pourrait être utilisée pour des activités de sensibilisation en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'informer la municipalité de notre intérêt à participer financièrement à l'achat de la mascotte « Yvon Larosé »

Adoptée à l'unanimité

2017-02-43; REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ/APPUI

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-44; TRAVAUX BUREAU MUNICIPAL

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser les travaux de rénovation dans le bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-45; ACHAT D'UN NOUVEAU SERVICE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE notre système téléphonique est désuet et Bell Canada n'a plus de pièces pour le réparer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une cotation auprès de Bell pour un nouveau service téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle cotation s'élève à 4,830.88 \$ plus taxes soit; 2,879.20 \$ de matériel, 1,200.00 \$ pour la main-d'oeuvre et autre détail et 751.68 \$ pour le détail de la maintenance;

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique TOSCHIBA C1X40 avec ses composantes et accessoires va être financé par CRÉDIT-BAIL CLÉ sur une période de 48 mois avec des paiements de 114.18 \$ par mois plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire l'achat du nouveau système téléphonique et de demander à Bell Canada un financement sur une période de 48 mois.

Il est entendu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet achat.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-46; ACHAT D'UNE PELLE À SENS UNIQUE

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de faire l'achat d'une pelle à sens unique pour le service de déneigement au montant de 10,048.47 \$ chez Machinerie St-Jovite.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-47; AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de faire un règlement modifiant le règlement de zonage # 118 afin de créer une nouvelle zone F119-1 incluant les lots 48 et 49 rang six du canton d'Egan et d'autoriser l'usage h1 sur une profondeur maximale de 150 mètres sur les lots 48 et 49 du rang six canton d'Egan.

Adopté

2017-02-48; MANDAT AU COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE notre firme comptable Piché Lacroix CPA Inc. nous offre de nous préparer un organigramme de la municipalité avec la répartition des tâches de la directrice générale et son adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter l'offre de notre firme comptable.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-49; MANDAT; CHARLES LANGEVIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas d'inspecteur en environnement et bâtiment présentement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un dossier urgent à terminer, le dossier des Pins Gris;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Charles Langevin, ancien inspecteur nous propose ses services au montant de 27.00 \$ de l'heure plus les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater Monsieur Charles Langevin de Déléage afin de finir ce dossier au montant de 27.00 \$ de l'heure plus les frais de déplacement.

Il est entendu que celui-ci devra nous faire un rapport mensuel des démarches entreprises et des résultats.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-50; ACTIVITÉ « PLAISIRS D'HIVER »

CONSIDÉRANT QUE la journée de plein air « Plaisirs d'hiver » aura lieu le dimanche 12 février de 13.00 à 16.00 heures;

CONSIDÉRANT QUE de la soupe, des hot-dogs et breuvages seront servis;

CONSIDÉRANT QUE des prix de présence seront remis aux participants pour un montant total de 50.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser les dépenses pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

2017-02-51; DEMANDE DE PERMIS À RÉGIE DES ALCOOLS

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale Madame Liliane Crytes a demandé un permis pour servir de l'alcool à la régie des alcools des courses et des jeux pour le souper des bénévoles du Carnaval qui aura lieu le 18 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2017-02-52; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21.05 h. la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,